



Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté
12, rue Marie-Henriette 5000 Namur
bureau@rwlp.be www.rwlp.be
Tél : 081/31 21 17

Namur, le 07 juin 2018

Monsieur Willy Borsus
Ministre-Président de la Wallonie
Rue Mazy, 25-27
5100 Namur

Objet : le 7 juin 2018 - action « Mérites Wallons ».

Monsieur le Ministre-Président,

Comme vous l'affirmiez à l'occasion de votre récente présentation au Parlement Wallon sur l'état de la Wallonie : « La situation est grave, mesdames et messieurs, et nous devons réagir ». Plus de 26 % de la population wallonne est touchée par le risque de pauvreté et d'exclusion sociale. 950.000 wallons et wallonnes, adultes, enfants et personnes âgées doivent renoncer à des besoins de base mais aussi à des projets et des rêves pour l'avenir. De plus, près de 40% des travailleurs salariés touchés par les difficultés financières, vivent les flux financiers tendus et la contrainte de dépenser toute leur énergie à trouver comment relier la fin d'un mois au début de l'autre, vivent dans l'incertitude pour leur avenir et celui de leurs enfants. Nous vous rejoignons : ceci n'est ni souhaitable ni bon pour les personnes concernées, pas plus que pour le développement de la Wallonie et le vivre ensemble.

Pour tous ces wallons et toutes ces wallonnes qui au quotidien gèrent au mieux une vie « dans le trop peu de tout », l'Etat est un soutien essentiel à travers l'organisation et le financement des services publics de qualité et accessibles, de la sécurité sociale, des aides sociales diverses adéquates, des travailleurs.euses (des secteurs publics et privés subventionnés qui accompagnent, renseignent, aident, soignent, défendent une part croissante de la population), mais aussi de l'initiative privée et du développement de l'économie et l'emploi ainsi que des défis environnementaux.

Si lutter contre la pauvreté repose en très grande partie sur la réduction des inégalités dans tous les domaines, il va sans dire que l'Etat joue un rôle déterminant pour y parvenir. Si la richesse de la Wallonie c'est sa population, il est indispensable d'investir pour le développement intégré et intégrant. **Si le développement de la Wallonie ne se fera pas avec une densification de la dualisation de la société, les ressources individuelles cumulées à travers la fiscalité sont essentielles pour prendre le chemin inverse.**

En cette journée du 7 juin 2018, comme chaque année à la même époque, le **Réseau pour la Justice Fiscale (RJF)** ¹, dont le RWLP est membre, organise la **Tax Justice Day** pour (re)mettre la justice fiscale au cœur du débat et de l'agenda politiques. A l'heure où vous recevrez ce courrier, les témoins du vécu/militant.e.s se seront associé.e.s matinalement à l'action en allant à la rencontre des navetteurs dans des gares en Wallonie entre 6h et 9h du matin. Outre le document papier que nous vous remettons, vous trouverez le travail réalisé par le RJF sur le site www.lesgrossesfortunes.be.

Et pour inscrire aussi le débat fiscal au cœur de la Wallonie, les témoins du vécu/militant.e.s ont décidé de poursuivre la journée avec une seconde action, complémentaire et symbolique : **« Incompatible avec le Mérite Wallon ? L'évasion fiscale ! »**. Certes, les questions fiscales sont principalement du ressort de décisions fédérales. Toutefois, le RWLP estime que la Région Wallonne doit interroger son rôle en la matière dans les compétences qui sont les siennes, ainsi que poser des actes pour défendre la vision d'une fiscalité nécessaire, utile et juste. Des suggestions en la matière furent évoquées dans le cadre du Plan wallon de lutte contre la pauvreté, et plus singulièrement lors de la rencontre des comités de direction.

Mais de façon plus précise, en cette journée du 7 juin 2018, les témoins du vécu/militant.e.s du RWLP, auquel.le.s se joignent le RJF et des associations partenaires, ont choisi d'interroger le choix des Méritant.e.s Wallon.ne.s au regard de leur citoyenneté fiscale.

En effet, depuis 2011, la Wallonie accorde des distinctions à **« des personnalités aux talents intellectuels ou artistiques remarquables qui contribuent significativement au rayonnement de la Wallonie. Ces prix distinguent des personnalités qui, en plus de leur talent, font montre d'une conduite qui atteste de valeurs morales particulièrement estimables »**²

Le RWLP constate que la dimension fiscale échappe manifestement **« aux valeurs morales particulièrement estimables »** invoquées dans le texte décretaal lors du choix effectué pour mettre en valeur ces Méritant.e.s Wallon.ne.s. Concrètement, certaines des personnalités récompensées pour leurs talents, compétences et/ou engagements exceptionnels que nous ne remettons pas en cause, ont tout simplement domicilié leurs activités dans un pays au régime fiscal particulièrement avantageux pour elles, soit organisé leur évasion fiscale. Par voie de conséquence, elles ne contribuent que très peu ou plus du tout aux ressources collectives nécessaires au développement de la Wallonie et du pays... **car l'image ne suffit pas pour faire du développement, des moyens matériels sont indispensables, et ils doivent émaner de toutes et tous dans une proportionnalité équitable !** Le RWLP questionne la pertinence de donner ces personnes en exemple, alors qu'elles font le choix de ne pas participer au mécanisme fiscal solidaire de notre pays tout en ayant bénéficié et/ou en bénéficiant toujours de ses avantages.

¹ Liste des adhérents au Réseau pour la Justice Fiscale : Agir pour la Paix, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et l'Action Citoyenne) Wallonie-Bruxelles, C.A.D.T.M. (Comité pour l'abolition des dettes illégitimes), CETRI (Centre Tricontinental), C.G.S.L.B. (Centrale Générale des Syndicats Libres de Belgique), C.N.C.D – 11.11.11 (Centre National de Coopération au Développement), C.N.E. (Centrale Nationale des Employés), Collectif Roosevelt.BE, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Crédal, C.S.C. (Confédération des Syndicats Chrétiens), Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, Equipes Populaires, F.D.S.S. (Fédération des services sociaux), F.G.T.B. (Fédération Générale du Travail de Belgique), la F.G.T.B. wallonne, Fraternité séculière Charles de Foucauld, G.R.E.S.E.A. (Groupe de Recherche et d'Etude pour une Stratégie Economique Alternative), ITECO, JOC (Jeunesse Ouvrière Chrétienne), Justice et Paix, Kairos Europe (W-B), MOC (Mouvement Ouvrier Chrétien), Oxfam Solidarité, P.A.C. (Présence et Action Culturelles), Réseau Financement Alternatif, Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, U.N.S.P. (Union Nationale des Services Publics)

² 31 MARS 2011. – Décret relatif au mérite wallon (M.B. du 05/05/2011, p. 26456)

Suite à cette action dans la matinée du 7 juin en différents endroits de Wallonie, une délégation de témoins du vécu/militant.e.s vient à votre rencontre pour vous remettre ce courrier et vous adresser notre demande :

- **Le RWLP demande au Gouvernement Wallon de se saisir de cette réflexion et d'ajouter un critère de citoyenneté fiscale pour effectuer son choix de remise des futurs Mérites Wallons en 2018 et les années suivantes, dans le but de rencontrer pleinement « une conduite qui atteste de valeurs morales particulièrement estimables » ;**
- **En outre, pour marquer l'importance d'une fiscalité juste et opérante pour la collectivité, Le RWLP suggère au Gouvernement d'envisager chaque année de gratifier de ce Mérite une personne, une institution, un groupe, qui travaille et s'engage uniquement ou prioritairement pour de la justice fiscale, à l'instar d'autres « catégories » déjà existantes.**

Le RWLP prendra connaissance de votre réponse avec grande attention, et sera particulièrement attentif aux choix opérés au moment de la remise des Mérites Wallons dans le cadre ou dans la foulée des fêtes de Wallonie.

En vous remerciant pour votre accueil et votre écoute, et dans l'attente de la réponse du Gouvernement Wallon, nous vous prions d'accepter Monsieur le Ministre-Président, nos meilleures salutations.

Les témoins du vécu/militant.e.s, les facilita.teurs.trices en prévention des inégalités et l'équipe ;

Christine Mahy, Secrétaire générale RWLP.

Contact pour l'action de ce jour : Pierre Doyen p.doyen@rwlp.be – 0499/25 02 68
Julie Mawet j.mawet@rwlp.be – 0476/969526

